



Dobermann Verein Schweiz
Dobermann Club Switzerland

www.dobermannverein.ch

DVS

SKG SCS
hund schweiz chien suisse cane svizzero

Zuchtwart

Elvis Martino
Neuhof
CH-6260 Hintermoos LU

Tel.: +41 78 420 28 37

Mail: zuchtwart@dobermannverein.ch

Sélection d'élevage du DCS

Date : **dimanche 01. juin 2025, 10.00 heures**

Lieu: Dobermann Club Suisse, GL Luzern à Blatten, 6102 Malters

Juges (sous réserve de modifications éventuelles):

Caractère : Daniel Troxler

Standard: Magdalena Hiltbrunner

Description de l'itinéraire

En venant de l'autoroute : sortie autoroute Emmen sud, direction Wolhusen, Willisau, Entlebuch. Sur la route, première sortie Blatten, Schwarzenberg jusqu'au rond-point, puis direction Kriens Lucerne, environ 300 m avant la chapelle St. Jost à gauche, puis à droite jusqu'à la forêt, de nouveau à gauche le long de la forêt jusqu'au parking du club. (Attention : à partir de la chapelle, rouler à 30 km/h).

Saisir sur Google-Maps : Blatten, Malters ! La destination est indiquée sur la carte par « Dobermann Club Luzern », cliquer dessus et démarrer ensuite le calcul de l'itinéraire.

En cas d'urgence, le responsable d'élevage est joignable au 078 420 28 37.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

Emoluments: Fr. 120.00 pour membres DCS. Fr. 240.00 pour non membres. Le montant exact est à verser sur place en liquide le jour de la sélection d'élevage

Délai d'inscription

Le formulaire d'inscription peut être commandé par téléphone auprès du responsable d'élevage. Veuillez le commander suffisamment tôt ! Les formulaires doivent être entièrement remplis, signés et accompagnés des ORIGINAUX suivants.

- Pedigree (le propriétaire actuel doit être enregistré auprès du LOS de la SCS)
- Expertise initiale HD et ED
- Certificat d'identité ADN
- Rapport de laboratoire Von Willebrand
- Rapport de laboratoire sur le statut de Dilute
- Rapport d'examen oculaire SAVO
- Carnet de performances (l'examen BH-VT doit être inscrit avec la mention « réussi »)
- Carte de membre SCS (ou copie)

Si les annexes sont incomplètes sans indication de motifs et/ou sans discussion avec le responsable d'élevage, l'inscription à la ZTP ne sera pas prise en compte !

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au **samedi 17 mai 2025 (date de réception du courrier par le responsable d'élevage !)**.

Instructions pour la participation à l'EA

- L'âge d'admission pour les mâles et les femelles est de 15 mois révolus.
- Le Dobermann doit être exempt de DH, affecté au maximum du degré C, exempt de DE, affecté au maximum du degré 1. (Veuillez noter que les radiographies de l'évaluation HD/ED ne sont prises en compte qu'à partir du 15e mois !)

IMPORTANT: les centres d'évaluation officiels de la DCS pour la DH et la DE sont les cliniques universitaires des Tierspitale de Berne et de Zurich.

- Exempt de Von Willebrand, tout au plus porteur
- maladie oculaire, MPP libre et PRA libre. PHTVL/PHPV libre, au maximum grade 1.

Le règlement de la réalisation pratique de l'ESE et du test de caractère peut être téléchargé sur le site Internet du DCS (www.dobermannverein.ch). Toutes les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent le commander auprès du responsable d'élevage.

INFORMATION IMPORTANTE: à toutes les personnes ne parlant pas l'allemand! Vous pouvez prendre contact avec Mme Judith Steffen, 6260 Hintermoos, tél. 077 464 66 98 (vize@dobermannverein.ch) qui pourra vous donner tous les renseignements et informations nécessaires en la matière.

Pour d'éventuels renseignements sur l'EA et le test de caractère, je me tiens à votre disposition aux numéros suivants :
+41 62 310 66 99 ou +41 78 420 28 37.

Elvis Martino
Le surv. d'élevage du DCS